

Marseille, 1 octobre 2002

N. Réf. : DIN Marseille / 506 / 2002

**Monsieur le Directeur du CEA/CADARACHE  
13108 SAINT PAUL-LEZ-DURANCE CEDEX**

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base  
CEA/CADARACHE – CHICADE (INB n° 156)  
Inspection n° 2002 - 41025

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection courante a eu lieu le 13 septembre 2002 dans l'installation CHICADE sur le thème « Alimentations électriques ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### Synthèse de l'inspection

L'inspection du 13 septembre a été consacrée à l'examen des points suivants :

- schéma et principes de distribution de l'énergie électrique dans l'INB ;
- organisation mise en place pour la gestion des installations électriques ;
- réalisation de la maintenance et des contrôles et essais périodiques ;
- bilan sur le niveau technique des équipements électriques.

Au vu d'un examen par sondage effectué sur ces thèmes, assorti d'une visite sur le terrain, il est apparu que l'organisation définie et appliquée pour la prévention des risques liés à la perte d'alimentation électrique est acceptable.

### A. Demandes d'actions correctives

L'essai d'endurance de 4 heures pour le Groupe Electrogène Fixe (GEF), préconisé mensuellement par le Service Technique (courrier DSNQ/DIR/2001/048/PHS du 08/02/01), n'est en réalité effectué que tous les 6 mois. De plus, la périodicité pratiquée à l'initiative de vos services n'apparaît pas dans le référentiel de sûreté de l'installation, notamment au niveau du paragraphe 8.1.12 des Règles Générales d'Exploitation.

1. **Je vous demande de m'indiquer précisément les recommandations du Centre en la matière et de prendre les dispositions nécessaires pour que l'installation Chicade s'y conforme.**

A l'instar de pratiques déjà observées en inspection (INB n° 37), les tests d'autonomie des batteries sur onduleurs sont effectués selon un mode opératoire qui consiste à analyser l'évolution de la tension de décharge pendant une fraction réduite de leur autonomie nominale (de l'ordre de 20 % pour Onduleur TCR : test de 15 min à 5,9 kVA pour une autonomie donnée de 30 min à 15 kVA) alors que le Service Technique préconise "une décharge à 50 % environ" (même référence que ci-dessus).

**2. Je vous demande de justifier la représentativité de ces essais ou, à défaut, de revoir leur durée.**

### **B. Compléments d'information**

Les inspecteurs ont pu vérifier le bon suivi de la mise à jour des schémas électriques lors des modifications apportées aux équipements à l'exception du schéma général unifilaire affiché dans le local du Tableau Général Basse Tension (TGBT) qui ne bénéficiait pas des dernières modifications, portées seulement à main levée sur un exemplaire détenu par le responsable "électricité".

**3. Je vous demande d'améliorer la formalisation des mises à jour des schémas électriques.**

Pendant la visite des installations les inspecteurs ont constaté le mauvais état apparent des ouvrages abritant le chemin de câbles entre le local HT/BT et celui du TGBT.

**4. Je vous demande de me faire savoir dans quelle mesure des travaux de réfection s'avèrent nécessaires.**

### **C. Observations**

Au dire de vos représentants, les travaux de rénovation du poste HT/BT "Chicade" intégrant le remplacement des sectionneurs principaux pour permettre le retour automatique sur le réseau EDF en cas de défaillance du GEF lors de son utilisation seront réalisés dans le courant de l'année 2003.

Les inspecteurs ont apprécié qu'une personne qualifiée de l'INB soit spécialement missionnée pour suivre la conformité des équipements électriques ainsi que leur utilisation adéquate pour les expérimentations.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points au plus tard le **30 novembre 2002**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur régional, et par délégation,  
Le Chef de la Division Technique et Nucléaire**

*signé par*

**Nicolas SENNEQUIER**